

**MUNKAJOG, MUNKAÜGYI KAPCSOLATOK
A HARMADIK ÉVEZRED KEZDETÉN**

**TANULMÁNYOK
DR. NAGY LÁSZLÓ
EGYETEMI TANÁR SZÜLETÉSÉNEK 90. ÉVFORDULÓJÁRA**

**Szeged
2004**

FRANCISCO WALKER ERRÁZURIZ

Etude synthétique de l' institutionalité de travail au Chili

Introduction

Au Chili, comme dans la majorité des pays latino-américains, la grande récession des années 30 a laissé des marques indélébiles. À la fin de cette décennie, un modèle économique de substitution des importations fut mis en place, accompagné d'un fort développement des entreprises publiques sous l'égide de la Corporación de Fomento de la Producción.

Avec le Code du travail de 1931, un système juridique fut progressivement instauré, caractérisé par la protection accrue du travailleur, la création de la sécurité sociale publique et d'un régime de retraite basé sur le mécanisme de la répartition, pionnier en son temps et largement suivi dans le reste de la région.

Dans un cadre démocratique de très grandes libertés publiques, on vit surgir un mouvement syndical relativement fort, avec des négociations collectives se déroulant surtout au sein de l'entreprise; mouvement très revendicatif, recourant fréquemment à la grève, y compris hors des procédures légales qui l'encadrent.

Le grand thème économique de cette période, lié au travail, est celui de l'inflation qui atteignait au début des années 70 des taux frôlant les trois chiffres. Dans ce contexte, les rémunérations furent fixées généralement de manière institutionnelle. De même, à partir des années 60, une forme de négociation collective atypique de caractère tripartite avait vu le jour, fixant des salaires minimums et des conditions de travail par branche d'activité.

Le système de sécurité sociale rencontra de sérieux problèmes de financement, ce qui conduisit à proposer des réformes profondes qui ne purent être concrétisées qu'au début années 80.

Le gouvernement militaire installé depuis 1973 n'était pas arrivé au pouvoir en se réclamant d'une doctrine économique claire. Dans les premiers temps, il reçut le soutien de cadres représentant un spectre politique relativement large, mais rapidement un choix plus précis se fait jour, celui de la ligne économique

prônée par un groupe d'économistes, presque tous diplômés de l'université de Chicago, d'où le nom sous lequel ils deviendront célèbres; les «Chicago boys».

Un changement profond secoue alors le système économique et le monde du travail. L'aspect important et le plus durable, bien que très discutable, fut la reconstruction économique mise en oeuvre. L'ouverture de l'économie et le rôle prépondérant donné au secteur privé aux dépens de tout système de planification centralisée signifiaient, pour le marché du travail, une plus grande fragilité face aux fluctuations de l'économie mondiale. De fait, les réformes économiques organisèrent une mobilisation importante des ressources des secteurs de production vers des activités génératrices de biens échangeables, ce qui impliquait la mise en place de formes institutionnelles du travail permettant cette mobilisation.

Le monde du travail changea avec le nouveau modèle économique. La protection du travailleur apparut moins prioritaire puisque l'on pensait qu'en encourageant la flexibilité professionnelle on favoriserait la création de meilleurs emplois et, partant, de meilleures conditions de travail et de vie pour les travailleurs. La tutelle de l'État se limitait théoriquement aux plus démunis, cantonnés à des systèmes de protection sociale de bénéfice minimum, de manière à ne pas freiner la mobilité tant sectorielle que géographique des travailleurs.

La nouvelle donnée économique affecta les formes d'emploi, particulièrement en ce qui concerne le travail informel, la participation des femmes et la segmentation professionnelle, cette dernière pouvant être considérée comme l'un des facteurs les plus actifs de clivage social. On assista à la privatisation de la sécurité sociale ainsi qu'à la mise en place d'un système de retraite obligatoire géré par des organismes privés à but lucratif et reposant sur la capitalisation individuelle.

On reconnaît au Chili une place de chef de file en Amérique latine en matière de croissance et de réformes économiques, ce qui est corroboré par le taux de croissance annuel de son PIB qui dépassa 6% dans la période comprise entre 1986 et 1987, pour se stabiliser autour de 3% entre 1998 et 2002. Cependant, les problèmes sociaux subsistent. Comme on le verra, le chômage demeure un thème de préoccupation.

De plus, la distribution des revenus au Chili est l'une des plus inégalitaires du monde, les conditions de vie et travail d'un immense pan de la société rendent nécessaires la révision des politiques de protection sociale dans un avenir proche.

Dans ce contexte, une question reste posée: la faiblesse relative du mouvement syndical et le peu d'importance quantitative que revêt la négociation ont-ils rendu plus difficile la défense des travailleurs et contribué de ce fait aux inégalités de revenus?

Suite à cette introduction, nous analyserons le cadre général des institutions du travail au Chili et quelques-uns des aspects les plus importants des relations individuelles et collectives du travail (syndicats et négociation collective), à l'aube du nouveau millénaire.